

**Compte-rendu du Comité Technique SCoT du 15 juin 2021.  
St Laurent du Pape  
Déplacements – Carrières – Enveloppes urbaines/foncier**

Présents :

Camille ASPE (DDT), Alexandre DEVIC (SyMCA), Béatrice FRASSON-MARIN (SyMCA), Valentin RABIER (SyMCA), Yvan THIEBAUD (CAPCA), Anne-Sophie VERGNE (DDT).

Excusés : Edouard DE POMMERY (CMA), Morgane MAITRIAS (CCVE), Marie MERIC (Chambre d'agriculture 07), Bénédicte POPIN (SyMCA), Laurence PROST (DDT), Nathalie SALINAS (PNR MA).

Echanges :

Le déroulé de la présentation adressée aux partenaires invités avant la réunion et projetée en séance a donné lieu aux remarques et échanges suivants :

Partie Mobilité - Déplacements

Concernant les Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM)

Le projet de **PEM sur Privas** (diapo 9) est justifié en centre-ville. La municipalité ne s'est pas encore accordée sur la localisation de son implantation : Champs de Mars ? place du Jeu de Ballon ? Il est suggéré en séance de faire du site d'implantation de ce PEM une OAP dans le PLU de Privas.

Il est précisé qu'il serait utile, à la fin de la prescription sur le PEM de Privas, de faire référence à la prescription précédente par rapport à la localisation.

Dans sa prescription, le SCoT prévoit la localisation du **PEM du Pouzin** (diapo 10) dans le quartier de la gare, dans la perspective de sa réouverture aux voyageurs à l'horizon 2023. Cet emplacement pose la question des arrêts actuels de la ligne régionale 73 et des bus T'CAP notamment, qui sont aujourd'hui éloignés de la gare (arrêts place Maréchal Leclerc/ niveau des arcades entrée nord de la ville). Or il est rappelé l'intérêt de regrouper les différents équipements de TC et relatifs aux déplacements aux abords de la gare afin d'encourager l'intermodalité. Possibilité de les rapprocher/déplacer ?

Diapo 12 :

**RECOMMANDATION Optimiser l'usage de la voiture individuelle *Demande de rajout du COTECH***

Les collectivités sont encouragées à développer des mobilités solidaires : covoiturage, autostop organisé, **autopartage**, etc.

Les collectivités sont encouragées à soutenir les dispositifs de transports solidaires comme par exemple celui mis en place par « Eyrieux Solidarité ».

Diapo 13 :

**PRESCRIPTION Aménager les voiries pour les modes actifs *Demande de modification du COTECH***

Pour rendre possible partout le déplacement à vélo, le SCoT prévoit l'aménagement de cheminements de proximité permettant d'articuler les voies douces avec les principales polarités du territoire tout en préservant leur vocation touristique.

Dans le but d'accorder plus de place aux modes actifs dans l'espace public, les documents d'urbanisme locaux étudient l'aménagement de cheminements piétons et vélos sécurisés. Le maillage de ces cheminements est renforcé afin d'effectuer des trajets les plus courts possibles.

En lien avec les PEM (arrêts de bus, aires de covoiturage), ces cheminements visent à desservir les établissements scolaires, les ~~établissements de services~~ **équipements** publics et les zones d'activités économiques. L'installation de stationnements adaptés vient compléter le développement de ce type de cheminements.

Diapo 14 : En matière de **voies douces**, est évoquée la possibilité de développer un pôle de services vélo sur le secteur du pont de Chervil à Chalencou (une OAP pourrait être proposée) et plus largement permettre l'installation de services/petits commerces en lien avec l'itinérance à des points stratégiques de connexion sur la Dolce Via notamment.

La CAPCA informe que de **nouvelles lignes de bus** urbains seront ouvertes à partir de septembre 2021, et que le cadencement de plusieurs lignes sera amélioré. La CAPCA fournira une cartographie semaine prochaine.

La CAPCA informe que **30 nouveaux anneaux de stationnement pour les vélos** seront installés au cours de l'été.

Diapo 18 : En matière de transports collectifs, il serait intéressant que le SCoT puisse insister sur l'harmonisation des tarifs de transport (« **intégration tarifaire** ») entre les lignes régionales et locales pour La Voulte-Privas.

L'ouverture des **lignes scolaires** à tout public répond à une réelle demande. En 2020, 5 000 personnes non scolaires les ont utilisées sur le territoire de la CAPCA.

Diapo 19 : Il est proposé de compléter la prescription ainsi (CCVE)

**PRESCRIPTION Proposer des extensions de lignes pour faciliter les déplacements en TC**

Afin de faciliter les mobilités et proposer une alternative à la voiture individuelle, certaines liaisons pourraient être améliorées ou étendues :

- Étendre la ligne du Sept Le Cheylard-Valence jusqu'à Saint Martin de Valamas **et St Agrève**,
- Proposer des liaisons inter-bassins de vie, notamment dans les déplacements domicile/travail (Lamastre/Le Cheylard par exemple).

**Partie Carrières**

A la demande de l'UNICEM, la rédaction de la prescription a été ainsi modifiée :

**PRESCRIPTION Permettre la continuité de l'activité des carrières existantes**

Afin de garantir un approvisionnement local en matériaux de construction, les documents d'urbanisme locaux privilégient le renouvellement et/ou l'extension des carrières actuellement en fonctionnement. ~~La création de nouvelles carrières n'est pas autorisée.~~ **La création de nouvelles carrières s'apprécie en cohérence avec la réglementation liée aux ICPE et le SRC.** En fin d'activité, les sites d'extraction doivent être renaturés et retrouver une fonctionnalité proche de leur état écologique initial.

Il est proposé de compléter cette prescription en incitant les collectivités à privilégier le recyclage des déchets de chantiers plutôt que l'ouverture de nouvelles carrières (référence à l'économie circulaire)

### **Partie Enveloppes urbaines – Foncier – Ateliers « Carte sur table »**

Pas d'objection du COTECH par rapport au travail sur les enveloppes foncières puisqu'il vient protéger fortement l'ensemble des espaces hors enveloppes et qu'il prévoit la protection du foncier agricole situé dans l'enveloppe, et ce, dans le respect de la séquence ERC.

Globalement un retour très positif du COTECH sur le traitement de ces thématiques dans le DOO, très complet, qui répond aux enjeux et aux attentes locales.

Il s'agissait du dernier COTECH thématique de la construction du DOO. L'été sera consacré à la finalisation de sa rédaction. Le prochain COTECH se tiendra sous format réunion PPA. En septembre seront transmis le projet PADD transformé en P.A.S. et du DOO concerté.